

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

La Libre BELGIQUE

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH LES SPORTS+

aile la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du lundi 13 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE NOUVELLE



JUSQU'AU 20 JUILLET EN HAINAUT

Risque d'incendie très élevé : le gouverneur interdit feux, barbecues...

Face aux fortes chaleurs, au vent et à la sécheresse, le gouverneur du Hainaut, Tommy Leclercq, renforce les mesures de prévention. Plusieurs activités sont interdites dans toute la province jusqu'au 20 juillet inclus.

Concrètement, il est désormais interdit d'allumer des feux en plein air dans les zones forestières, les champs, les prairies, les taillis, les talus, les jardins et les terils, y compris dans les espaces habituellement aménagés à cet effet. L'utilisation de barbecues au bois ou au charbon est également interdite sur le domaine public, même dans les aires prévues à cet effet. Une dérogation reste toutefois possible si le

bourgmestre l'autorise après une analyse des risques réalisée avec la zone de secours compétente.

Les tirs de feux d'artifice et le lâcher de lanternes célestes sont eux aussi interdits, sauf autorisation spécifique du bourgmestre dans le cas des feux d'artifice. Les



Pas de barbecue au charbon ou au bois dans les lieux publics. © iStock

désherbeurs thermiques ne peuvent plus être utilisés, à l'exception des professionnels de l'entretien des espaces verts et du domaine public disposant immédiatement d'un moyen d'extinction. L'arrêté rappelle également qu'il est interdit de jeter des objets en combustion, comme des mégots, ou des morceaux de verre à proximité des zones végétalisées, ceux-ci pouvant provoquer un départ de feu.

Des règles particulières concernent les camps des mouvements de jeunesse. Les feux de veillée sont interdits. Seuls les feux destinés à la cuisson des aliments restent autorisés, à condition qu'ils soient utili-

sés uniquement le temps nécessaire, réalisés hors contact avec le sol, surveillés en permanence par un adulte et qu'un moyen d'extinction soit immédiatement disponible.

Le gouverneur rappelle enfin que ces mesures s'appliquent sur l'ensemble du territoire provincial, sans empêcher les communes d'adopter des règles encore plus strictes. Les contrevenants s'exposent à une peine de prison de huit à quatorze jours, à une amende de 26 à 200 euros, ou à l'une de ces deux sanctions. La police et les services de secours veilleront au respect de ces dispositions. ■

VOTEZ POUR VOTRE CHÂTEAU FAVORI !

Durant tout l'été, La Nouvelle Gazette vous invite à élire vos monuments préférés. Après les Hôtels de ville, ce sont les châteaux de notre région du Centre qui sont en compétition. La rédaction en a présélectionné cinq. À vous de voter pour votre préféré !

« Qu'il soit grandiose ou plus modeste, le patrimoine de notre région est au cœur de la vie de ses habitants » souligne Vincent Piccillo, chef d'édition de La Nouvelle Gazette du Centre. « Cette opération entend le mettre en lumière mais surtout, recueillir la voix de nos lecteurs qui entretiennent avec ces édifices un lien profondément personnel. » Pour chaque catégorie, la rédaction a réalisé une présélection de cinq monuments sur base de l'intérêt patrimonial, de l'attachement local, de la visibilité du monument et de sa place dans la région.

Le principe est simple : vous pouvez voter directement en cliquant en ligne sur le module ci-dessous. Le vote est ouvert toute la semaine. Les résultats seront dévoilés chaque samedi sur notre site et dans votre journal La Nouvelle Gazette. Après ces votes par catégorie, les différents vainqueurs seront ensuite réunis pour une grande fi-

nale locale. Objectif : désigner LE monument préféré des habitants du Centre.

DEUXIÈME CATÉGORIE : LES PLUS BEAUX CHÂTEAUX

Le château de Seneffe : construit au XVIII^e siècle, il est pourvu d'un théâtre, d'une orangerie et d'une cour d'honneur majestueuse, le château fait partie d'un domaine agrémenté d'un parc magnifique, accessible gratuitement par tout un chacun. Le château, de style néo-classique, a été construit entre 1763 et 1768 pour l'homme d'affaires Julien Depestre. Il abrite la collection permanente du Musée de l'Orfèvrerie ainsi que des expositions temporaires d'un grand intérêt. Le parc sert en outre d'outil d'expression à de grands artistes d'art contemporain qui y exposent chaque année en plein air.

Le Château-Fort d'Écaussinnes-Lalaing : ses origines remontent au XI^e siècle. Niché sur un escarpement rocheux dominant

la Sennette, il se trouve aujourd'hui au cœur du village d'Écaussinnes qui s'est développé à ses pieds. Le château est classé au patrimoine majeur de Wallonie. La Fondation van der Burch oeuvre à la mise en valeur des biens du château. Le rez-de-chaussée (et les sous-sols) du château évoquent le Moyen Âge. Le musée rassemble les collections d'Adrien van der Bruch (porcelaines du Hainaut, mobilier des X-VII^e et XVIII^e siècles). La ferme fortifiée, le jardin (créé en 1720) et l'ensemble du site furent l'objet d'un second classement en 1983. Le château est ouvert aux visiteurs d'avril à fin septembre les dimanches après-midi. Des visites guidées sont organisées sur demande toute l'année.

Le Château de Louvignies : situé dans le village de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies (Soignies), ce château est toujours habité par la châtelaine Florence de Moreau de Villegas de

St-Pierre, qui continue de faire vivre ce patrimoine familial et de l'ouvrir aux visiteurs. À l'origine, on retrouve une tour médiévale attestée dès 1389, puis transformée en maison fortifiée. Le château entre dans la famille de Florence de Moreau en 1716. En 1870, il est redessiné par le grand architecte Désiré Limbourg. On peut visiter la salle à manger avec son service de famille armorié et sa gobeletterie de cristal, la cuisine avec sa batterie de casseroles en cuivre en passant par la chambre à repasser avec son authentique calandreuse en bois et la chambre des marquises où reposent encore jupons de dentelles et robes de bals. Le château est entouré d'un merveilleux parc à l'anglaise de 14 ha, dessiné par Louis Fuchs en 1870.

Le château Boël à La Louvière : situé rue des Rivaux, et longeant le Canal du Centre, le domaine Boël s'étend sur près de 22 ha et comprend un parc arboré

remarquable ainsi qu'un château et ses dépendances. Cette propriété fut la maison de la famille Boël pendant des années. Elle se situe non loin de l'entreprise sidérurgique créée par les Boël. Adossé au château, une orangerie d'époque et autour des étangs, milieux humides, arbres anciens forment un espace naturel, appelé à devenir un véritable poumon vert accessible aux familles, aux promeneurs et aux habitants de la région. En avril 2024, la ville de La Louvière a en effet racheté le domaine et son château à la société Duferco.

Le Château d'Enghien : il est entouré d'un parc de 182 ha, ancien domaine de la famille d'Arenberg, aujourd'hui, classé « Patrimoine Majeur de Wallonie » et transformé en un « Parc des quatre Saisons » de toute beauté, qui est ouvert toute l'année. Le château Empain a lui été construit en 1913 par l'architecte Alexandre Marcel pour le baron François



Empain, sur l'emplacement de l'ancienne orangerie du domaine. Les deux ailes latérales datent de 1926. Propriété de la commune d'Enghien depuis 1986, il est aujourd'hui loué pour l'organisation d'événements (mariage, gala, réception, expositions...).

LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Lundi 6 juillet : les Hôtels de ville préférés ;
 Lundi 13 juillet : les châteaux préférés ;
 Lundi 20 juillet : les lieux de cultes préférés ;
 Lundi 27 juillet : les ronds-points préférés ;
 Lundi 3 août : les monuments modernes préférés ;
 Lundi 10 août : la grande finale entre les vainqueurs de chaque catégorie ;
 Lundi 17 août : proclamation du monument préféré des habitants du Centre. ■

LA RÉDACTION

SOIGNIES

Une voie de circulation neutralisée au giratoire des Archers pour améliorer la sécurité des piétons

Une phase test a débuté ce vendredi au giratoire des Archers, à Soignies. Une bande de circulation est neutralisée afin de sécuriser les traversées de piétons dans une zone où plusieurs situations à risque ont été constatées.

Une nouvelle organisation de la circulation est entrée en vigueur ce vendredi 10 juillet au giratoire des Archers, à Soignies. Cette phase test vise à renforcer la sécurité des piétons dans une zone où de nombreuses traversées sont observées, alors qu'une traversée cyclable est la seule infrastructure prévue. Selon la Ville, de nombreux piétons traversent au bas de la rampe du viaduc, à un endroit où le manque de visibilité entre les véhicules circulant sur les deux bandes de

circulation augmente le risque d'accident.

En concertation avec le Service public de Wallonie (SPW), une bande de circulation est provisoirement neutralisée dans le sens venant de Soignies, juste avant le giratoire.

Concrètement, la N6 est ramenée à une seule bande de circulation entre le carrefour formé par la rue de la Station

et la rue du Viaduc, et le giratoire des Archers.

Cette nouvelle configuration est mise en place à titre de phase test. Elle fera l'objet d'une évaluation afin de déterminer si cette solution est la plus adaptée à long terme.

La Ville prévient enfin que cette adaptation pourrait entraîner quelques ralentissements et invite les usagers à faire preuve de vigilance. ■



Au giratoire des Archers. © David Claes

Pourquoi les pensionnés figurent parmi les « perdants » de la réforme fiscale

Les retraités peuvent être considérés comme des « perdants » de la réforme fiscale adoptée par la majorité Arizona. Réduction d'impôt rabotée, quotient conjugal revu et nouvelle taxation : voici ce qui va changer.

SABRINA BERNHIN

Les pensionnés font partie des perdants de la réforme fiscale votée dans la nuit de jeudi à vendredi dernier. Lors des débats, le député Groen Dieter Vanbesien avait pointé que l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt allait être immédiatement reprise pour les personnes bénéficiant pour les pensionnés. Qu'en est-il exactement ?

1. Plusieurs points de la réforme touchent directement les pensionnés. Il y a, d'abord, une réduction... de la réduction d'impôt sur les pensions. Lorsque le revenu imposable dépasse 70.570 € (montant indexé en juillet 2026, NDLR), les réductions pour pensions ne seront plus appliquées dès l'exercice d'imposition 2027. Un régime de paliers est également prévu. Rappelons qu'actuellement, les réductions sont « simplement » limitées à un tiers lorsque le revenu imposable dépasse 57.560 € (montant indexé).

2. Les modifications relatives au quotient conjugal vont également impacter les pensionnés. Aujourd'hui, lorsqu'un couple de pensionnés présente

un fort déséquilibre de revenus, le quotient conjugal permet de transférer fictivement jusqu'à 30 % des revenus du conjoint le mieux rémunéré vers l'autre, dans une certaine limite. Ce transfert n'est que fiscal et permet au ménage de payer moins d'impôts.

Après une diminution progressive, le quotient conjugal devrait disparaître complètement à partir de l'exercice d'imposition 2046

Avec la réforme, le taux de transfert de 30 % est conservé. Mais le plafond maximal pouvant être transféré diminue progressivement sur une période d'environ 20 ans, jusqu'à disparaître complètement à partir de l'exercice d'imposition 2046 (revenus de 2045). « L'extinction progressive du quotient conjugal doit être considérée comme une mesure d'activation », explique le cabinet Jambon. « Les partenaires qui sont en mesure d'exercer une activité sur le marché du travail ont encore la possibilité de modifier leur situation, de sorte que les conséquences financières de



Grosse déception en vue pour les pensionnés ! © Istock

cette suppression progressive puissent être compensées par une reprise d'activité ou un retour à l'emploi. »

3. Enfin, on note l'apparition d'une taxation distincte pour les « rémunérations salariales » des pensionnés. « Les pensionnés qui, pour certaines raisons, ne peuvent pas bénéficier du statut de flexi-job pourront bénéficier d'une imposition distincte au taux de 33 % sur les rémunérations complémentaires perçues à partir du 1^{er} janvier 2027 », expose le cabinet Jambon. Pour pouvoir en bénéficier, le pensionné doit avoir atteint l'âge légal de la pension ou justifier d'une car-

rière complète de 45 ans.

L'opposition a dénoncé ces mesures. D'autant que les dernières perspectives communiquées par le Bureau fédéral du Plan n'étaient pas très réjouissantes.

Selon un récent rapport, la part des pensionnés vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 15,6 % à 8,5 % entre 2021 et 2024. C'est désormais moins que pour l'ensemble de la population (10,9 %). Cette amélioration s'explique surtout par les hausses successives des pensions minimales et de la GRAPA.

Mais à long terme, les pensions risquent de perdre du terrain par rapport aux sa-

laire, analyse le Bureau du Plan. Les experts ont comparé l'évolution des pensions à celle des revenus des travailleurs.

Même si les pensions continueront à augmenter, elles progresseront moins vite que les salaires. Résultat : d'ici 2070, la pension moyenne représentera une part plus faible du salaire moyen qu'aujourd'hui. Selon leurs calculs, ce rapport sera environ 13 % plus bas qu'en 2025.

Autrement dit, les retraités ne devraient pas être plus pauvres en valeur absolue mais leur niveau de vie risque de s'éloigner progressivement de celui des actifs. ■

LES HÔPITAUX EN ALERTE : UN NOUVEAU PIC DE CHALEUR À 37°C EST ANNONCÉ !

Jusqu'à 37 °C sont attendus dans les prochains jours. Après le drame de fin juin, les hôpitaux ont renforcé leur dispositif. Le corps médical met en garde : personne n'est à l'abri.



SABRINA
BERHIN

Journaliste

Jusqu'à 37 degrés ! Luc Trullemans annonce un nouveau pic de chaleur entre les 15 et 16 juillet. De nouvelles flambées du mercure qui ont poussé le SPF Santé publique et l'IRM à prolonger l'alerte chaleur jusqu'au 16 juillet. Lancée mercredi 8 juillet, elle était censée prendre fin... ce dimanche.

Après la canicule meurtrière de juin — 1.747 décès supplémentaires par rapport à la moyenne pour cette période de l'année —, cette nouvelle vague de chaleur suscite encore de nombreuses craintes au niveau des soins de santé. Rappelons que, fin juin, une surmortalité de 47,8 % a été enregistrée par Sciensano. C'est la canicule la plus meurtrière jamais enregis-

les immerge dans de l'eau glacée. Sauf que, la dernière fois, on n'avait tout bêtement pas de glaçons. Ici, je pense que les services d'urgence ont acquis de gros congélateurs remplis de glace. »



”

« Pour refroidir les patients, on les immerge dans de l'eau glacée. La dernière fois, on n'avait pas de glaçons »

Dr Raphaëlla Lopez
URGENTISTE

drater régulièrement, rester au frais en fermant les fenêtres le jour, éviter les efforts entre 12 h et 17 h. Pour ceux qui n'ont pas la possibilité de le faire ailleurs, aller se rafraîchir dans des lieux climatisés, comme des centres commerciaux, est également conseillé.

« Il ne faut pas hésiter à contacter les secours, avant même le coup de chaleur », lance le Dr Lopez. « Des mesures peuvent déjà être prises à la maison, en plaçant des glaçons sur le cou, sur l'aîne, sous les bras... » Si le milieu est impossible à rafraîchir, « il faut extraire la personne de

là ! », poursuit-elle.

De nombreuses personnes, victimes d'un coup de chaleur lors de la première vague, se retrouvent par ailleurs aujourd'hui encore affaiblies. « Outre le fait qu'elles ont subi une épreuve physique difficile, l'alitement en lui-même les rend

toujours plus vulnérables. Ce sont des patients à garder encore davantage à l'œil », conclut-elle. ■



trée en Belgique. La Wallonie a été particulièrement touchée, avec une surmortalité de 76 %.

Pour affronter cette deuxième vague de chaleur, les hôpitaux ont été appelés à mieux se préparer. L'Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AviQ) avait notamment recommandé aux hôpitaux d'intégrer la gestion des canicules dans leur plan d'urgence hospitalier. « C'est désormais le cas chez nous », confirme le Dr Raphaëlle Lopez, médecin urgentiste au CHU de Liège. « Cela permet de rappeler du personnel, de libérer des lits et de déprogrammer des soins moins urgents en cas d'afflux de patients. »

STOCKS DE GLAÇONS

Elle confirme avoir été surprise par la première vague. « Les moyens pour refroidir les patients sont assez simples », explique-t-elle. « On place les patients dans des housses étanches et on

Pour l'instant, la situation au CHU est assez calme. Mais la vigilance est de mise. « En 15 ans, j'avais vu peut-être deux coups de chaleur. Or, en juin, en un week-end, on en a vu dix par jour ! Personne n'est à l'abri. »

Les plus vulnérables, les personnes âgées, celles avec des comorbidités ou les plus jeunes enfants — un bébé de 22 mois, Athénaïs, est décédée à Charleroi lors de la première vague de chaleur —, doivent faire l'objet d'une vigilance accrue. Mais les recommandations sont les mêmes pour tout le monde. « Ce n'est pas parce qu'on est jeune que ce n'est pas déconseillé de faire du sport, par exemple. On a eu des coups de chaleur chez des sportifs. Il ne faut pas surmener son corps. »

SE METTRE AU FRAIS

Les recommandations restent les mêmes face à cette chaleur exceptionnelle : s'hy-



Attention au coup de chaud. © Istock

DES TEMPÉRATURES CANICULAIRES... AVANT LES ORAGES

Selon les dernières prévisions de l'Institut royal météorologique (IRM), les maxima resteront voisins ou supérieurs à 30 °C dans le centre de la Belgique jusqu'à jeudi au moins. Selon le météorologue Luc Trullemans, lundi, le mercure grimpera encore entre 29 et 31 °C dans l'intérieur des terres. Et mardi et mercredi, la chaleur restera bien installée avec des maxima compris entre 30 et 33° C.

Pour Luc Trullemans, la Belgique, comme une grande partie de l'Europe occidentale, sera influencée par une puissante cellule anticyclonique installée au nord de l'Écosse. Face à elle, une dépression thermique remontant du golfe de Gascogne favorisera l'arrivée d'un air continental particulièrement sec et très chaud. Selon lui, cette configuration pourrait provoquer un nouveau pic de chaleur entre les 15 et 16 juillet, avec des températures comprises entre 30 et 37 °C, sous des nuits très douces, voire tropicales, où les minima pourraient rester compris entre 18 et 24 °C.

La situation devrait ensuite évoluer en fin de semaine. L'IRM évoque déjà un faible risque d'orages de chaleur dès mardi, avant une dégradation plus marquée jeudi. Luc Trullemans partage ce scénario. Selon lui, les premiers développements orageux devraient concerner le sud du pays à partir de jeudi, avant que la dépression ne remonte vers les Pays-Bas et le nord de l'Allemagne. De l'air plus humide et instable envahirait alors nos régions, favorisant le retour de pluies parfois abondantes, souvent accompagnées d'orages. Cette dégradation marquerait la fin des très fortes chaleurs. Le météorologue prévoit un retour à des températures plus proches des normales saisonnières à partir du week-end prochain, avec des maximales comprises entre 19 et 26 °C et des minimales de 10 à 17 °C. Les dernières simulations laissent ensuite entrevoir un temps à nouveau estival après le 22 juillet, avec des températures oscillant entre 22 et 29° C. ■

V.CH.

LE SOIR

La Wallonie s'attaque aux pénuries de métiers qualifiés



Alors que le Forem dispense déjà des formations pour certains métiers en pénurie, bon nombre des autres professions concernées affichent des cursus plus longs. Pour celles-ci, deux voies se dégagent : l'orientation et la formation en alternance.

PASCAL LORENT

L'œil rivé sur l'écran, Laetitia suit le parcours itératif qui doit la mener aux informations recherchées. Dans les locaux de la Cité des Métiers de Liège, elle est venue chercher des informations concernant la suite du parcours scolaire du fils de son compagnon (16 ans), qui entrera en rhéto en septembre. La conseillère qui l'accompagne utilise Orientascan, le nouvel outil interactif destiné à aider le public dans les choix d'orientation professionnelle ou de formation.

Il s'agit là d'un défi pour la Wallonie. La dernière liste publiée par le Forem recense 144 métiers en pénurie sur le marché régional de l'emploi. Un nombre qui reste élevé dans une région frappée par un chômage structurel, confrontée aux conséquences de la réforme fédérale du droit aux allocations et qui, comme le rappelle le ministre régional Pierre-Yves Jeholet (MR), entend tendre vers un taux d'emploi de 80 %. Or, l'offre de formations du Forem concerne 82 des 144 métiers en pénurie (57 %). A côté de ceux-ci, une sé-

rie et nos 18 assistants techniques. Nous avons recensé 173.000 participants à nos activités, avec davantage de jeunes. Pour eux, Orientascan doit devenir la porte unique numérique de l'orientation.

D'un clic, Laetitia a coché la première case : « Je suis un citoyen/une citoyenne ». La jeune Liégeoise doit ensuite préciser sa région de résidence (Wallonie ou Bruxelles). Puis sa motivation : « Je suis à la recherche de conseils pour l'orientation de mon enfant. » Orientascan lui propose alors des conseils, des outils numériques et des services, voire un agenda d'événements qui lui permettront d'accéder à des informations complémentaires. « Cet outil va aider le chercheur d'emploi, en présentant la panoplie des formations qui pourraient l'intéresser. Il ne va pas remplacer l'humain et le rôle des conseillers mais il va aider celui-ci », commente le ministre.

Une reconversion par l'alternance

Laetitia semble satisfaite de la moisson d'informations. « Cet outil m'aurait été utile voici deux ans », explique cette an-

ment wallon pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre. Une filière qui implique que l'enseignement et les entreprises collaborent. C'est d'ailleurs la voie choisie par HEC Liège. Avec le soutien d'Ethias, l'école de management de l'université de Liège (ULiège) lancera en septembre un master en alternance – le 2^e en son sein – pour former des « business analysts ». « Les métiers évoluent et dans les années à venir, l'intelligence artificielle va faire bouger les lignes », insiste Wilfried Niessen, directeur général et doyen de HEC Liège, pour démontrer l'intérêt d'un cursus académique partagé entre les cours et l'expérience en entreprise. « Cela fait cinq ans que nous avons organisé notre premier master en alternance. Nous avons diplômé plus de 500 étudiants, avec des emplois à la clé. »

« Un plus pour les entreprises »

Un projet qui s'inscrit désormais dans une stratégie plus large de développement régional. « Voici deux ans, nous avons rédigé une feuille de route reprenant des projets structurants », explique Jean-Christophe Peterkenne, directeur général du Gre-Liège, dont la mission principale est de développer une vision stratégique pour l'ensemble de la métropole liégeoise. « Nous avons retenu le focus sur les métiers de l'IT (technologies informatiques) car nous avons quelques pépites parmi nos entreprises. Mais notre problème, ce sont nos talents : nous n'en trouvons pas suf-

Le Forem recense 144 métiers en pénurie en Wallonie, entre autres dans le secteur de la construction. ◊ DR

fisamment. Nous avons alors décidé d'agir sur trois axes : être en phase avec les besoins des entreprises ; démystifier les métiers de l'IT et conscientiser ceux qui voudraient s'y réorienter ; faire en sorte que les jeunes se dirigent vers les filières scientifiques, techniques et mathématiques. On travaille maintenant tous ensemble à orienter positivement vers des formations qui débouchent sur des métiers existants dans l'écosystème liégeois. »

Et l'alternance constitue un levier puissant pour y parvenir car il confronte très vite les étudiants à la réalité de l'entreprise. « J'avais envie d'aller sur le terrain tout en continuant à apprendre », confirme Emilie Boel, major de la promo 1 du master en sales management de HEC Liège. « Et c'est très enrichissant de mettre directement en pratique ce qu'on a appris à l'école. » Un mode d'apprentissage partagé entre deux jours en auditoire et trois jours en entreprise qui nécessite une organisation bien rodée. Philippe Lallemand, CEO d'Ethias, se montre tout aussi enthousiaste : « Le monde bouge et, jusqu'à présent, les matières enseignées, elles, ne bougeaient presque pas. L'alternance, c'est pour l'enseignement une belle ouverture et, pour les entreprises, un véritable plus. »

A condition que les entreprises saisissent l'opportunité. « Nous avions peur de ne pas avoir assez de propositions de stage », avoue Wilfried Niessen. « Mais ce n'est pas le cas. »

rie de professions, moyennement ou hautement qualifiées, nécessitent un choix précoce dans le parcours scolaire des individus, comme celles de pharmacien ou d'infirmière. « Nous devons répondre aux besoins des entreprises via la formation », rappelle l'édile libéral.

Vantant les vertus d'Orientascan, le ministre insiste : « Nous devons faire en sorte que chaque personne puisse s'orienter et mieux se connaître à travers ses centres d'intérêt, ses motivations. » « Chaque année, 55.000 personnes environ s'inscrivent au Forem pour la première fois et plus de 25.000 d'entre elles n'ont pas de positionnement métier », souligne Raymonde Yerna, administratrice générale de l'Office régional de l'emploi et de la formation (Forem). « D'où l'importance de l'orientation. Nous avons notamment un rôle préventif à jouer auprès des jeunes, grâce à nos 150 conseillers d'orientation

cienne vendeuse qui, avant même la trentaine d'années, a choisi de se réorienter vers la comptabilité. Au moment d'entrer dans sa 3^e année de baccalauréat en comptabilité, elle ne regrette pas son choix de réorientation vers ce métier. « Je suis une formation en alternance », explique-t-elle. « Et j'effectue mon stage au sein d'une fiduciaire. » Au terme de la prochaine année, un contrat devrait venir sanctionner cette formation en alternance. Elle a pu mener cette réorientation à son terme car le métier de comptable est en pénurie. Ce qui lui a permis d'être dispensée de recherche active d'emploi durant sa formation et de combiner l'indemnité obtenue auprès de son employeur avec son allocation de chômage. « Sans cela, je n'aurais pas pu le faire car je dois rembourser un prêt hypothécaire », confie-t-elle.

L'alternance, c'est d'ailleurs l'une des pistes mises en avant par le gouverne-

La construction cherche à se rebâtir une image

De tous les secteurs, celui de la construction est le plus impacté par la pénurie de main-d'œuvre. Dans la dernière liste dressée par le Forem, 38 des 144 fonctions recensées en difficulté de recrutement, la concernent, dont 19 nouveaux venus cette année. A Bruxelles, il s'agit de 21 professions sur 103. Pour faire face à ce déficit de vocations, la fédération sectorielle Embuild travaille sur trois axes. Le premier consiste à faire découvrir ses métiers, via le projet « Construis ton avenir ». « Ce projet, en collabora-

tion avec Constructiv et le Forem, vise à faire découvrir concrètement les métiers de la construction à celles et ceux qui s'interrogent sur leur orientation, en particulier les demandeurs d'emploi », explique Gauthier De Vos, manager emploi-formation-enseignement chez Embuild. L'un des objectifs poursuivis vise à « créer un pont direct vers l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle » en passant par l'immersion. « Six dates sont encore prévues en septembre et octobre et les Inscip-

tions sont possibles via l'onglet Agenda du site du Forem », rappelle le manager.

Autre axe sur lequel le secteur travaille : changer l'image de ses métiers, à travers la campagne « Nous construisons demain » : progrès technologiques visant à rendre les tâches moins pénibles, perspectives de carrière dans la construction, utilité sociétale... Les aspects positifs du secteur sont ainsi vantés auprès des candidats potentiels.

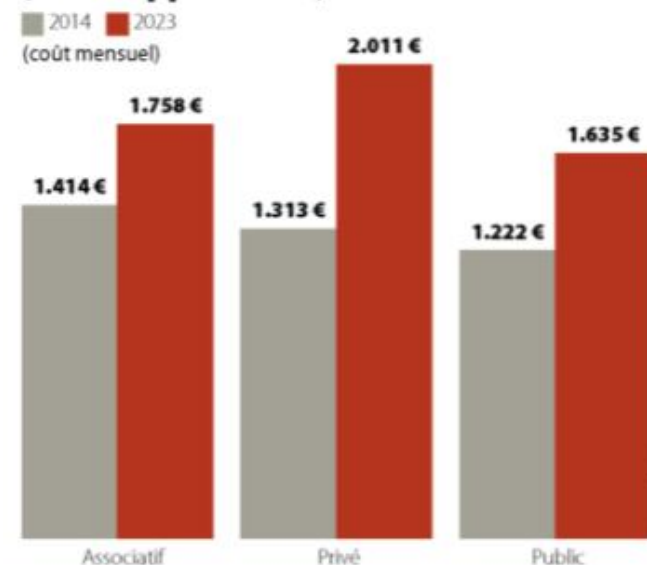
Enfin, Embuild se montre active également en collaborant aux poli-

tiques de formation, « afin de mettre en place des actions structurelles pour revaloriser les métiers manuels et techniques auprès des jeunes », explique Gauthier De Vos. Un travail mené via « le développement de l'enseignement en alternance, une meilleure adéquation entre les formations et les besoins réels du terrain, et une revalorisation de l'enseignement qualifiant, encore trop souvent perçu comme une voie par défaut alors qu'il ouvre sur des carrières concrètes et d'avenir ». PLT

Maisons de repos : la maltraitance d'un système sous tension

Coût du séjour, manque de personnel, normes sous tension : le modèle des maisons de repos belges est mis à l'épreuve. Derrière l'objectif affiché de « lieux de vie », les établissements doivent composer avec des contraintes budgétaires croissantes.

Prix de l'hébergement en Wallonie et à Bruxelles par type d'institution (sans suppléments)



PAUL DE MARNEFFE
CORALINE SCRAVATTE

En plein centre d'Etterbeek, la maison de repos Les Trois Pommiers reste cachée dans une impasse. À l'intérieur, l'atmosphère est calme, voire presque trop calme. Les murs sont blancs et seules quelques affiches de publicité médicale tapissent les panneaux d'affichage. Plus loin, plusieurs personnes âgées sont assises autour des tables et attendent impatiemment le goûter. Tout est fait pour que les pensionnaires et leurs visiteurs se sentent bien : petits salons, œuvres d'art, décoration, plantes, etc. Une bonne manière d'éviter l'ambiance austère des hôpitaux.

Les maisons de repos sont pensées comme des « lieux de vie ». C'est en tout cas l'objectif affiché par les pouvoirs publics. Derrière cette volonté se cache aussi un enjeu économique, où des choix budgétaires influencent le quotidien, le portefeuille et parfois la santé des personnes âgées.

Mauvais traitements, négligences, facturations abusives... depuis quelques années, ces faits de maltraitance ont tendance à augmenter. Le nombre de nouveaux dossiers traités par Respect Senior, l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés, est ainsi passé de 662 à 720 de 2023 à 2024.

Pourtant, en Belgique, selon José Pincé, professeur en gestion des maisons de repos à l'ULB, les contrôles et

le respect des règles sont globalement assurés. Mais lorsque ces règles ne reflètent plus la réalité du terrain, elles deviennent elles-mêmes une source de tension. Les situations de maltraitance s'inscrivent souvent dans des contextes de surcharge, de sous-effectifs ou de désorganisation. « Quand, pendant huit heures, vous êtes en relation avec des personnes atteintes d'une démence, c'est épuisant. Celui qui travaille à la chaîne chez Audi, quand il lâche un juron, la voiture ne réagit pas. Ce n'est pas le cas dans le relationnel », illustre José Pincé. Et pour le directeur de maison de repos associative Le Clairval à Beauraing Jean-Yves Ska, « c'est clair que le personnel est en sous-effectif. Les conditions en maison associative sont déjà dures alors que nous sommes à plus de 25 % au-dessus des normes, il faut imaginer en commercial... »

Ces tensions se traduisent aussi par une saturation progressive du secteur, comme en Wallonie, où de nombreuses maisons de repos affichent aujourd'hui complet. Femarbel, la fédération représentant plus de 300 maisons de repos privées, constate la réapparition de listes d'attente dans divers établissements en Wallonie, une première depuis la crise sanitaire.

À Bruxelles aussi, la situation est difficile. Pour la fédération, même si les files d'attente ne sont pas encore de re-

tour, ce sont près de 19 maisons de repos qui ont dû fermer leurs portes ces cinq dernières années. Plusieurs cas concrets peuvent illustrer cette tendance, comme la résidence Home Sebrechts, exploitée par Armonia à Molenbeek, fermée par manque de rentabilité.

Tenir les comptes, tenir les équipes

Pour les directions de maisons de repos, la question financière pèse sur toutes les décisions. « Le plus grand défi reste l'équilibre financier », ex-



© DR



plique Jean-Yves Ska. « Il faut composer avec des moyens limités, des besoins de plus en plus lourds et des équipes sous pression, car le secteur connaît une pénurie persistante de travailleurs : infirmiers, aides-soignants, personnel d'accompagnement... Les profils manquent. »

Sur le papier, des normes encadrent le nombre de travailleurs par résident. Aujourd'hui, cela correspond à 1,1 équivalent temps-plein de personnel soignant pour 30 résidents en moyenne. Alors que les ratios de personnel, fixés par l'Agence pour une vie

de qualité (Aviq) en Wallonie, n'ont presque pas été révisés depuis les années 1990, la population des maisons de repos et de soins est bien plus dépendante du personnel. A Bruxelles, seulement 18 % des résidents étaient autonomes en 2025. « Les normes datent d'une autre époque », dénonce Jean-Yves Ska. « Elles ne tiennent plus compte du profil des résidents. »

La responsabilité des pouvoirs publics

Dans ce contexte financier tendu, les maisons de repos publiques, longtemps perçues comme un rempart contre la logique marchande, sont aussi soumises à des impératifs économiques. Comme l'explique le professeur José Pincé, les CPAS doivent aujourd'hui faire face à de nouvelles dépenses et équilibrer leurs comptes, alors que les maisons de repos ne font pas partie de leurs missions obligatoires. En cas de déficit, ce sont donc les budgets des communes qui vont être touchés, au détriment d'autres missions sociales.

Ce genre de tensions pourrait encore s'aggraver avec les réformes du gouvernement fédéral. « Si les CPAS doivent soutenir davantage de personnes exclues du chômage, ils disposent de moins de moyens pour financer leurs maisons de repos », explique le professeur de l'ULB.

Une inquiétude partagée par Jean-Yves Ska : « On voit un gouvernement qui s'attaque également aux aides à l'emploi. Si celles-ci venaient à disparaître dans le non-marchand, cela fragiliserait encore davantage le recrutement du personnel soignant. » Moins de subsides, moins d'effectifs : la pression s'intensifie sur l'ensemble du sec-

teur.

Ces tensions budgétaires prennent un visage concret dans le quotidien des établissements. Aux Trois Pomiers, Catherine Verdict, administratrice déléguée de l'ASBL, observe une petite fille qui rend visite à sa grand-mère dans le salon commun au rez-de-chaussée du bâtiment. « C'est assez rare », confie-t-elle, « beaucoup de nos habitants sont seuls. Les visites familiales restent exceptionnelles. » La pièce aux murs blancs et gris accueille ainsi quelques sièges en osier pour les invités, tandis que des jouets épars au sol trahissent la présence d'enfants dans le bâtiment. En effet, la maison de repos tient financièrement grâce à la mutualisation avec d'autres activités de l'ASBL : hébergement social, maison d'accueil pour familles monoparentales, et bien d'autres.

Des petits bricolages et dessins, réalisés par les familles, sont accrochés aux murs et défilent le blanc clinique du réfectoire à côté. Entre deux créations colorées, une photo de l'équipe souriante des Trois Pomiers est accrochée au-dessus du distributeur de café. Malgré les défis, ce sont ses membres qui, chaque jour, font tenir le lieu d'accueil, comme dans tant d'autres maisons de repos à travers le pays.

Répartition des formes de maltraitance rencontrées lors des appels à la permanence de l'organisation Respect Senior

Psychologique	52,3 %
Négligence	32,9 %
Civique	32 %
Financière	30,7 %
Physique	18,9 %
Non spécifié	2,6 %

Il faut composer avec des moyens limités, des besoins de plus en plus lourds

Jean-Yves Ska
Directeur de la maison de repos associative Le Clairval à Beauraing



Différentes formes de maltraitance

Les maltraitances sont identifiées sous cinq formes.

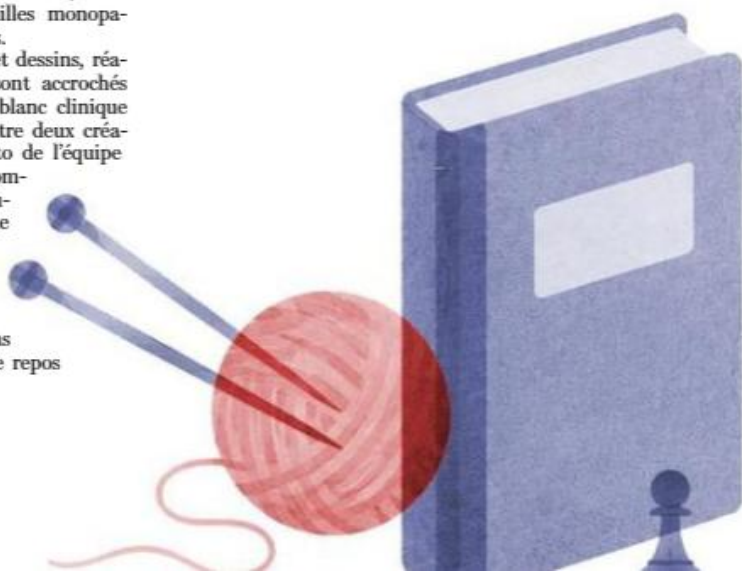
Psychologiques : verbales et morales (humiliation, dénigrement, infantilisation...).

Négligences : tout manquement (privation de soins, manque d'aide...).

Financières : abus de biens (vols, détournement de pension...).

Civiques : non-respect des droits et des choix (contrôle des relations, procuration abusive, utilisation de la signature, etc.).

Physiques : atteintes corporelles (giffes, coups, blessures, soins inadaptés...).



l'experte « Moins de plaintes ne veut pas dire moins de maltraitements »

ENTRETIEN

P.D.M.E., C.S.TE

Alors que les signalements dans les maisons de repos wallonnes grimpent, le nombre de plaintes continue de baisser. D'après Lara Kotlar, représentante de l'Agence pour une vie de qualité (Aviq), cette tendance ne traduit pas une disparition des maltraitements, mais un recours accru à la médiation et à la conciliation.

D'après les chiffres, on voit davantage de signalements mais moins de plaintes. Est-ce que cela veut dire qu'il y a moins de maltraitements dans les établissements ?

En 2023, nous avons reçu 142 plaintes et 282 interpellations. En 2024, 91 plaintes et 315 interpellations. Pour 2025, 118 plaintes et 287 interpellations. Que disent ces chiffres ? Les interpellations aboutissent moins à des plaintes, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de maltraitements. C'est surtout lié à la médiation. Aujourd'hui, beaucoup de situations se règlent sans passer par la plainte. Quand on dépose plainte, on s'expose et ça ne se passe pas toujours bien après. L'établissement va probablement corriger la maltraitance sur le coup, mais on va gentiment dire au résident qu'il serait temps d'aller voir ailleurs, avec le risque de ne plus trouver de place. La médiation permet de corriger les problèmes sans stigmatiser le résident.

Quelles sont les causes de ces maltrai-



La maltraitance institutionnelle, c'est quand des habitudes se mettent en place pour aller plus vite

”

tances ?

Beaucoup relèvent de ce qu'on appelle la maltraitance institutionnelle. C'est quand des habitudes se mettent en place pour aller plus vite. Lorsqu'on s'occupe de quelqu'un qui ne sait plus manger tout seul, qu'on lui laisse ses tartines et que l'on revient deux heures après en disant « t'as pas mangé ». C'est de la maltraitance. Quelqu'un qui va être dénutri ou quelqu'un qui va être déshydraté, il peut en mourir.

Il faut souligner que ce problème est structurel. Le personnel est épuisé et certains ne peuvent plus prendre leurs congés. On l'a vu pendant le covid, il y a des maisons de repos qui ont tourné avec 50 % de leurs effectifs. On est face à des gens qui veulent tous bien faire leur travail, mais qui parfois manquent de temps. Et le manque de temps, cela peut engendrer de la maltraitance.

Quels sont les systèmes qui permettent à l'Aviq de contrôler les établissements ?

Les contrôles sont toujours inopinés, comme ceux de l'Afscs. Les inspecteurs vérifient les normes de personnel, les dossiers de soins, la sécurité, la qualité des repas et peuvent aussi interroger les résidents.

Quand un problème est constaté, un plan d'action est imposé et nous revenons pour vérifier sa mise en œuvre. En cas de suspicion de maltraitements, nous contactons le parquet. Nous préparons aussi un dispositif de transparence, inspiré de la Flandre, où une liste noire des établissements existe.

Comment se fait-il que des listes noires d'établissements existent ? Ne peut-on pas directement imposer des changements ?

Une maison de repos, ça ne se ferme pas du jour au lendemain. Imaginons qu'il y ait un dysfonctionnement. Le plan d'action, cela va être de corriger ça. Si dans trois mois on vient et que le dysfonctionnement persiste, il va y avoir finalement un rappel à l'ordre, une gradation de sanctions administratives et financières. En bout de course - c'est arrivé à Tournai -, on peut aller jusqu'à la fermeture de la maison de repos, mais ce n'est presque jamais le cas. Fermer une maison de repos, c'est devoir recaser l'ensemble des résidents, ce n'est jamais très simple.

Comment lutter contre ces maltraitements ?

Nous travaillons à la création d'un centre d'expertise sur la bientraitance. La bientraitance, c'est le respect du choix et de l'autonomie de la personne, y compris son droit de dire non. Ce que la personne sait encore faire, il ne faut pas le faire à sa place. Il servira à former, à échanger les pratiques et à faire évoluer les modèles de prise en charge. Et bien sûr, la bientraitance du résident passe aussi par celle du personnel.

En Belgique, les maisons de repos sont soumises à un cadre de contrôle assuré par des organismes publics comme l'Aviq en Wallonie et Iriscare à Bruxelles.

La Libre BELGIQUE

Près de la moitié des Belges ramène du travail à la maison

■ Faut-il couper avec le travail en fin de journée, ou est-il normal que les deux sphères se mélangent ?

Les Belges ne vivent pas tous leur équilibre entre vie professionnelle et vie privée de la même manière.

Selon une enquête réalisée par Protime, 43 % des travailleurs préfèrent maintenir une frontière aussi nette que possible entre les deux univers. À l'inverse, 44 % estiment qu'il n'y a pas de problème à laisser les deux sphères se chevaucher ponctuellement.

Cette différence se retrouve aussi dans le ressenti: 58 % des personnes interrogées disent être parfois frustrées de devoir encore penser au travail une fois rentrées chez elles, tandis que 35 % n'y voient aucun inconvénient.

Un équilibre qui évolue

La neuroscientifique Katelijn Nijsmans souligne toutefois que peu de travailleurs appartiennent totalement à l'un ou l'autre profil. *“La plupart des travailleurs ne se situent pas dans l'un ou l'autre de ces extrêmes, nuance-t-elle. Nous nous situons tous quelque part sur un continuum entre les profils intégrateur et séparateur; ce qui détermine notre besoin de déconnexion. Cette préférence n'est d'ailleurs pas figée: elle peut évoluer selon les circonstances ou les différentes étapes de la vie. L'arrivée d'enfants, par exemple, peut renforcer le besoin de flexibilité*

afin de mieux concilier travail et vie privée.”

L'enquête montre enfin que les outils de suivi du temps de travail peuvent répondre aux attentes des deux profils. *“Pour les intégrateurs, dont les sphères professionnelle et privée s'entremêlent davantage, cela leur permet de mieux comprendre la manière dont ils répartissent leur temps, qu'il soit consacré au travail ou à des activités privées. Les séparateurs peuvent quant à eux s'appuyer sur cet outil pour délimiter concrètement leur journée de travail et se déconnecter plus facilement”,* conclut Florent Bovicelli, porte-parole de Protime.

Thibaut Van Hoof

Habitudes

La pandémie a largement changé la donne

Le Covid-19 a durablement changé les habitudes des Belges.

La crise sanitaire a évidemment accéléré le brouillage des frontières entre travail et vie privée en généralisant le télétravail dans des fonctions où il restait jusqu'alors occasionnel. En Belgique, 18,9 % des salariés travaillaient parfois ou habituellement à domicile en 2019. En 2025, cette proportion atteignait 34,8 %, soit presque deux fois plus. À l'exception de l'année 2021, marquée par les restrictions sanitaires, le travail à domicile n'avait jamais été aussi répandu dans le pays. Ce qui a contribué à brouiller les repères entre vie privée et vie professionnelle.



**Soignies : Commémoration du décès de Saint-
Vincent**

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-commemoration-du-deces-de-saint-vincent/29282>